

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 20 mars 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, Mme Chaumillon, M. Monany

-----



## Délibération n° 07-01 du 20 mars 2025

### **GROUPEMENT DE COMMANDES « TREMPLIN » – ADHÉSION COMPLÈTE EN TANT QUE MEMBRE « ADHÉRENT » POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENANTS RÉEMPLOYABLES DANS LES CUISINES CENTRALES DÉPARTEMENTALES**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commande Tremplin du 17 mai 2021,

Vu l'avenant n°1 de la convention constitutive du groupement de commandes Tremplin de 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement de commandes Tremplin du 21 juin 2022,

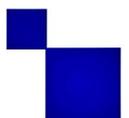
Vu la convention de mise à disposition de moyens du 21 juin 2022,

Vu la convention de passage de membre « adhérent consultatif » à membre « adhérent » au sein du groupement « Tremplin » avec Tables Communes,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'adhésion du Département au groupement de commandes « Tremplin » pour la recherche et le développement sur l'automatisation et les conditionnements durables et réutilisables, en tant que membre « adhérent » ;



- APPROUVE la convention de passage de membre « adhérent consultatif » à membre « adhérent » au sein du groupement de commandes « Tremplin » avec Tables Communes dont le projet est ci-annexé ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention et tous ses actes y afférant au nom et pour le compte du Département ;
- AUTORISE le versement des contributions financières au groupement.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*